27 mai 2008 **08.347**

Question Pierre Bonhôte

H+ contre les cantons

Une nouvelle fois à l'occasion de la campagne de votation sur l'article constitutionnel sur la santé, l'organe faîtier des hôpitaux suisses H+ défend une position opposée à celle des cantons. H+ s'illustre ainsi à nouveau comme officine de défense des cliniques privées et non comme véritable institution faîtière d'un secteur largement dominé par les hôpitaux publics.

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer:

– comment il apprécie la position de H+ relative à l'article constitutionnel?

– comment la décision de H+ a-t-elle été prise?

– quel est l'intérêt pour la santé publique neuchâteloise à ce qu'Hôpital neuchâtelois soit membre d'un organisme qui défend systématiquement le transfert des compétences hospitalières des cantons aux caisses-maladie?